

Claude Gauvreau et ses *Œuvres créatrices complètes* (1972-1979)

Gérald Godin « commande » aux Ateliers Jacques Gaudet, le 7 août 1972, d'enclencher le processus menant à la publication des *Œuvres créatrices complètes* de Claude Gauvreau. Les premiers exemplaires sont mis en vente presque cinq ans plus tard, le 7 juin 1977 ; les derniers des 3,278 exemplaires du livre doivent être livrés le 21 juin. Le lancement a lieu le 20 juin lors de l'ouverture, au Complexe Desjardins, Montréal, de l'exposition du Solstice de la poésie québécoise (20-26 juin).

Prix coûtant unitaire : 14,90 \$. Total de la facture : 48 986,56 \$.

Gérald Godin, devant ce gros, ce très gros montant, demande au Comité de l'Aide à la Publication une assurance-édition. Qu'il obtient (lettre de Clément Saint-Germain, directeur du Service des Lettres, Ministère des Affaires culturelles, Québec, 18 mai 1976) :

Comme l'ouvrage de Claude Gauvreau n'entre pas dans la catégorie des œuvres d'imagination [sic], vous pourrez bénéficier des avantages de l'assurance-édition vingt-quatre mois après sa mise en vente en librairie.

Gaëtan Dostie (lettre à Clément Saint-Germain, 1^{er} août 1978) reprend le collier :

C'est la décision de votre ministère qui a permis de concrétiser la parution des *Œuvres créatrices complètes* de Claude Gauvreau.

Dans l'effervescence de l'époque³⁶², suite à la longue vacance à la tête des Éditions Parti pris jusqu'à mon arrivée³⁶³, il se peut bien que la réponse officielle des Éditions à votre ministère ne vous soit pas parvenue ; que cette lettre serve donc d'assentiment réitéré à cette heureuse décision d'avoir inscrit les œuvres de Gauvreau à l'assurance-édition.

³⁶² Allusion, manifestement, à la victoire du Parti Québécois (PQ), le 15 novembre 1976, et aux différentes lois qui ont été passées dans l'année qui a suivi : Loi sur la protection du consommateur (loi 72), adoptée le 22 décembre 1976 ; Loi régissant le financement des partis politiques (loi 2), Charte de la langue française (loi 101) et Loi constituant la Régie de l'assurance automobile du Québec (loi 49), adoptées le 26 août 1977. Faits et dates empruntés à une brochure intitulée *Réalisations sociales-démocrates des gouvernements du Parti Québécois* et publiée en 2001 par le Service des communications de ce parti.

³⁶³ Allusion au fait que Gérald Godin, lui-même élu, doit quitter son poste de directeur. L'écart est de cinq mois entre les dernières publications de l'époque Godin (mars 1977) et la première de l'époque Dostie (août 1977).

Cependant nous vous demandons de reconstituer une facette de cette inscription quant au « délai prescrit » : les *Œuvres créatrices complètes* de Gauvreau sont de toute évidence des « ouvrages d'imagination » dont le « délai prescrit » est de « neuf mois » et non de « vingt-quatre mois » tel que signifié dans votre lettre.

Il relance de façon plus élaborée (lettre à Denis Vaugeois, ministre des Affaires culturelles, 15 décembre 1978) la problématique :

[...]

Des événements nous obligent à donner à cette lettre un ton d'urgence. Nous entendons vous faire part des difficultés occasionnées par l'édition des *Œuvres créatrices complètes* de Claude Gauvreau parues en juin 1977.

À cette époque, Monsieur Gérald Godin, qui était à lui seul toute l'équipe des Éditions Parti pris, dès son élection, pour satisfaire à l'éthique des membres de l'Assemblée nationale du Québec, mais surtout parce que son devoir de représentant du peuple l'a totalement absorbé, a laissé les Éditions Parti pris se régénérer d'elles-mêmes. Nous avons hérité de travaux d'édition à la phase finale et aux moments les plus décisifs. Sans connaître tout le dossier Gauvreau et sans toute l'expérience pour parachever de grands travaux d'édition et en même temps planifier leur financement et leur rentabilisation, nous avons d'abord assumé les travaux d'édition eux-mêmes.

Notre prédécesseur a toujours cru que la subvention statutaire du Conseil des Arts serait le mécanisme de financement des frais fixes occasionnés par cet ouvrage exceptionnel. Or la subvention statutaire du Conseil des Arts du Canada rendant compte de l'année 1977 où Parti pris repartait avec un dynamisme nouveau et avait publié vingt-deux (22) titres dont le Gauvreau³⁶⁴, cette subvention fut coupée de quelque 20% par rapport à l'année précédente et ramenée à moins de 20 000 \$. La seule facture du Gauvreau, payable à partir du 21 juin 1977, se montait à 48 986,56 \$.

Dès que nous avons constaté que ce renouveau à Parti pris ne recevait pas toute l'assistance financière que nous étions en droit d'attendre, nous avons exploré toutes sortes d'alternatives. Nous ne pouvions que vous demander de considérer le dossier Gauvreau. Notre prédécesseur avait, lui semblait-

³⁶⁴ Si ce nombre est exact, il faut préciser qu'il se décompose ainsi selon le catalogue général : quatre livres sous Godin, onze sous Dostie, les autres livres étant, par déduction, des réimpressions ou des rééditions.

il, réussi à obtenir au moins l'assurance-édition au cas où cela s'avérerait nécessaire. Lors d'une première rencontre avec les hauts fonctionnaires de la Direction de livre en avril dernier, il fut constaté que, si le Ministère avait donné un avis favorable à l'éditeur quant à l'inscription du Gauvreau à l'assurance-édition, celui-ci n'avait pas encore défrayé le coût d'inscription. On toléra que cela soit fait sur l'heure. M^e Guy Boivin émit l'avis que ce livre aurait dû être inscrit à l'aide de l'édition plutôt qu'à l'assurance-édition qu'il a qualifiée, tout comme nous, de loi « absurde » : la loi permet à l'État québécois d'acheter au prix coûtant un livre qui se trouve partiellement retiré du marché et distribué gracieusement, sans plus de discernement qu'il ne faille, allant de toute façon nullement favoriser la vente des exemplaires restants pour le plus grand bénéfice de l'éditeur comme de l'auteur.

L'édition de Gauvreau à Parti pris est une très longue histoire qui a commencé vers 1969³⁶⁵. Il était stipulé dans le contrat que l'édition des *Œuvres créatrices* devait se faire en un seul volume, sinon le contrat en était annulé. L'auteur mort³⁶⁶, le travail de compléter le rassemblement de l'œuvre, de corriger, d'uniformiser, et finalement de préparer le manuscrit pour la composition, de même que la correction des multiples épreuves, tout cela fut du seul ressort de l'éditeur. Pour ce faire, sur une période de quelque cinq années précédant la parution du volume, l'éditeur a dû avoir recours à des pigistes. La mort de Gauvreau a occasionné des frais supplémentaires qui pourraient être évalués au salaire d'une personne à plein temps durant au moins un an. Cela a mobilisé une partie considérable des possibilités financières de Parti pris depuis 1971. Tous ces frais n'apparaissent point dans ce que la loi dite de l'assurance-édition appelle le « prix coûtant » du livre.

Parti pris accepta de relever le défi de Gauvreau avec un livre de 1503 pages en pensant que cela serait la pierre angulaire pour que naisse une collection d'écrits qui seraient, avec le temps, une sorte de « Bibliothèque de la Pléiade³⁶⁷ ». Si l'édition du Gauvreau doit être dispersée aussi rapidement, c'est la possibilité même de créer une telle collection qui est reportée aux calendes grecques. Déjà le contrat pour les œuvres de Borduas a été signé ;

³⁶⁵ Sic : à l'automne 1969, par la signature du contrat.

³⁶⁶ Le 7 juillet 1971.

³⁶⁷ Cette célèbre et prestigieuse collection d'éditions soignées (ce qu'est cette édition de Gauvreau) et, la plupart du temps, d'éditions critiques (ce que n'est pas cette édition) publiée chez Gallimard depuis les années 1930 trouvera sa mise en application au Québec dès 1978, par la naissance d'un projet qui se nommera le « Corpus d'éditions critiques » et dont les quatre premiers livres – l'un d'eux, emblématiquement, c'est les *Relations* de Jacques Cartier – paraîtront en 1986 aux Presses de l'Université de Montréal. Voir « Éditions critiques faites durant le demi-siècle (1952-2002) qui a suivi cette édition fondatrice [qu'est, parue en 1952, l'édition, par Luc Lacourcière, des *Poésies complètes 1896-1899* d'Émile Nelligan] », dans Luc Lacourcière, *Essais sur Émile Nelligan et sur la chanson populaire*, édition préparée par André Gervais, Montréal, Fides, 2009, p. 399-415.

nous avons des promesses verbales pour quelques autres³⁶⁸ ; nous entendons aussi assumer la publication des autres écrits de Gauvreau. Pour que nous puissions passer à d'autres étapes et planifier la production future, il nous faut financer ce premier titre et surtout pas le liquider, même partiellement.

Les éditeurs solidement établis qui ont fait financer leur dictionnaire, répertoire, anthologie et autres travaux d'édition comparables à ceux du Gauvreau, tous ont demandé et obtenu l'aide à l'édition, jamais l'assurance-édition. Parti pris, en quinze ans d'existence, n'a jamais reçu la moindre assistance économique du gouvernement québécois... La nouvelle administration ne connaissait pas ou n'avait jamais utilisé les mécanismes de l'aide à l'édition, pas plus que ceux de l'assurance-édition.

Selon M^e Guy Boivin, les seuls frais fixes que couvre l'aide à l'édition atteindraient pas moins de 50% de la facture de l'imprimeur et l'éditeur n'est en rien pénalisé en devant céder une partie quelconque du tirage. Si nous avons pu connaître alors le dossier Gauvreau, nous ne nous serions même pas intéressé à l'assurance-édition.

Nous refusons que le tiers du tirage de Gauvreau soit dispersé sans égard au marché à créer pour que ce type d'œuvres en viennent à s'autofinancer.

À une époque où les imprimeurs sont autorisés à percevoir 1,5% d'intérêt par mois pour frais d'administration, Parti pris ne peut seul assumer une dette initiale de 48 986,56 \$ et sur laquelle nous devons encore 45 000 \$ en laissant aller mille (1000) exemplaires qui ne nous rapporteraient pas même 15 000 \$. De 60 \$ que le livre se vendait la première année d'exploitation, un prix qui enlevait toute possibilité à l'éditeur de réaliser un profit réel ; à 75 \$, prix auquel nous avons dû nous résoudre à le monter récemment³⁶⁹ ; jusqu'à quel prix devons-nous le grimper pour payer nos frais, à commencer par le coût de l'intérêt ? Si l'édition du Gauvreau est pour nos éditions une expérience exaltante, en même temps cela pose un problème de financement tel que c'est l'existence même des Éditions Parti pris qui est en cause.

Déjà l'imprimeur, que l'impôt provincial menace actuellement, reporte la

³⁶⁸ Dans une lettre (23 novembre 1978) à M^e Guy Boivin, avocat au ministère des Affaires culturelles du Québec, je lis : « [...] nous avons des promesses pour l'œuvre d'Aquin et [l'œuvre de] Ferron ».

³⁶⁹ 60 \$ « jusqu'au 31 mai [1978] » (et, par déduction, 75 \$ depuis le 1^{er} juin 1978), comme on peut le lire dans une Liste des prix des volumes classés par ordre alphabétique des titres, cette liste dactylographiée et manuscrite contenant par ailleurs trois livres qui paraîtront plus tard en 1978, deux qui paraîtront en 1979 et un en 1981, mais aussi une vingtaine de titres qui ne paraîtront pas !

pression sur nous. Les ventes du Gauvreau, selon la performance de notre distributeur de l'époque, l'ADP, furent plutôt piètres. Un rapport confidentiel, qui nous aurait été envoyé par inadvertance ces jours-ci par ce distributeur mentionnant les quantités de livres qu'on ne nous a ni payées ni remises, indique que 185 exemplaires du Gauvreau manquent toujours...

Nous en sommes à un point où d'autres éditeurs peuvent produire leur anthologie de Gauvreau sans que nous puissions songer nous-même à rentabiliser ce que nous avons mis tant d'efforts à réaliser.

Jusqu'ici, nous avons expérimenté les voies bureaucratiques sans pouvoir trouver une vraie solution. Si on a pu rétroactivement régulariser notre inscription à l'assurance-édition, nous souhaitons plutôt être inscrit à l'aide à l'édition.

Si cette solution s'avérait difficile à appliquer, peut-être le ministère pourrait-il en acheter quelque 350 exemplaires au prix fort ?

Jusqu'ici, Parti pris a toujours eu la réputation d'être un éditeur de combat. Même en publiant Gauvreau, c'est un combat qui se continuait. Maintenant que nous ne sommes plus seul à partager un certain « goût du Québec », ce qui faisait la force de Parti pris ne peut être tout au plus qu'un orgueil bien mérité. Nous en sommes au point où Gauvreau peut être aussi le tombeau de Parti pris. Nous cherchons désespérément à faire que la littérature fasse vivre la littérature. C'est en ce moment que nous avons besoin de votre aide.

Notre défi est celui du Québec ! Pouvons-nous nous entraider ? Nous serons une industrie du livre qui aura la rentabilité de notre littérature. À cette étape-ci de notre développement, il y a urgence et impasse. Vous détenez une clé qui nous ouvrira une porte sur l'avenir où nous pourrons toujours être utile.

La lettre étant signée par son rédacteur, Gaëtan Dostie (directeur), par Alain Horic (directeur administratif), mais d'abord par Gaston Miron (président du Conseil d'administration), Denis Vaugeois répond à Gaston Miron (7 février 1979) :

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu le 20 décembre dernier votre lettre m'exposant la situation difficile de Parti Pris concernant l'édition des *Œuvres créatrices complètes* de Claude Gauvreau.

Votre demande d'aide fut étudiée par les services compétents de la Direction générale des arts et des lettres du ministère et fit l'objet d'une recommandation favorable. Il n'est pas question en effet de vous marchander une aide dont la plupart des maisons d'édition du Québec bénéficient tout au long de l'année. Évidemment nous aurions préféré, comme vous, que cette demande ait été formulée plus tôt, mais nous comprenons par ailleurs que vous faites face à des difficultés tout à fait exceptionnelles et imprévisibles.

À défaut de l'assurance-édition, qui ne saurait ni s'appliquer dans le cas en question, ni vous convenir par suite du retrait d'une partie du tirage, nous vous proposons donc de vous octroyer une subvention à la publication au montant de \$ 15,000. En retour vous voudrez bien remettre au Service de l'édition 200 exemplaires des *Œuvres créatrices complètes*. Ces livres seront distribués par les délégations du Québec à l'étranger dans les pays de langue française et auprès des groupes minoritaires francophones des autres provinces, comme nous le faisons de quelques ouvrages de prestige témoignant d'aspects significatifs de notre culture.

Espérant que cette forme d'aide sera conforme à votre attente, nous vous exprimons notre satisfaction pour la façon dont Parti Pris s'acquitte de la mission qu'elle s'est donnée.

Gaëtan Dostie répond (21 février 1979) :

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 7 février dernier avec satisfaction. Nous vous savons gré de votre diligence et de la proposition que vous nous faites et que nous acceptons avec empressement.

Votre intérêt pour notre travail et votre sollicitude sont pour nous un encouragement et un gage pour un avenir plus serein.

Nous n'attendons plus que votre service de l'édition nous indique où lui expédier les exemplaires requis des *Œuvres créatrices complètes* de Claude Gauvreau.

Trouvez donc l'expression de notre reconnaissance et de notre fierté de voir toute votre politique du livre et de la lecture répondre aux besoins du Québec.